



MAIRIE DE FORGES

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2015

A 20 H 30

Le Vendredi 11 Décembre 2015 à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Mesdames BERNARD Micheline, GONÇALVES Sidalia, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, DURRANT Arnaud, BERNARD Gilbert, LUCAS Cédric, RENOU Gérard, SAUNIER Jean-Luc, TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de quatorze Membres.

Sont absentes et excusées : BARIL Maryline, DUPONT Cécile, LAFORGE Fabienne et LE ROCHELEUIL Angélique.

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

Philippe TERRIEN est élu **Secrétaire de séance**.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20H30. Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

L'ordre du jour est le suivant :

- ☞ Présentation par Monsieur Jean GORIOUX, Président de la CDC Aunis Sud :
 - Du rapport d'activités 2014
 - Du projet de schéma de mutualisation
- ☞ Pause (reprise à 20h30)
- ☞ Approbation du compte-rendu de séance, du 22 Septembre 2015
- ☞ CDC Aunis Sud : Droit de préemption urbain
- ☞ Personnel Communal (suppression et création de poste)
- ☞ Décisions budgétaires
- ☞ Dossiers en cours
- ☞ Questions diverses

.....

⇒ En préambule avant la réunion et à l'initiative du Conseil Municipal, Monsieur Jean GORIOUX, Président de la CDC Aunis Sud est venu présenter le rapport d'activités 2014 et le projet de schéma de mutualisation des services.

I Approbation du Compte-rendu de séance du 22 Septembre 2015

II CDC AUNIS SUD

- A) A la suite de la présentation du projet de schéma de mutualisation des services de la CDC Aunis Sud, pour la période 2015-2020, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce rapport.
- B) Madame le Maire rappelle que la CDC Aunis Sud n'a besoin d'exercer le droit de préemption urbain que sur les zonages économiques, dans le cadre de sa compétence économique.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la délégation du droit de préemption urbain sur les zones Ua, Ub, Au, 1Au et Ui du PLU.

III PERSONNEL COMMUNAL

☞ Après avis favorable du Comité Technique Paritaire sur la demande de l'Agent pour motifs personnels, le Conseil Municipal décide de supprimer le poste « d'Agent Technique Territorial de 2^{ème} classe à 20 heures/semaine ».

Un nouveau poste est créé sur la base de 9 heures/semaine pour la surveillance cantine, animation TAP et bibliothèque.

☞ L'Association d'Aide à l'Emploi d'Aigrefeuille d'Aunis sera sollicitée dans le cadre de remplacements de personnel.

☞ Avancement de grade sur le tableau d'avancement 2016 : Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de promotion à 100% applicable à l'ensemble des Agents remplissant les conditions requises pour bénéficier d'un avancement au Grade supérieur, soit en 2016, 2 Agents, actuellement Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe et Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe.

☞ Régisseuse suppléante Bibliothèque Municipale : Madame le Maire rappelle la Délibération du Conseil Municipal du 10 Avril 2015 nommant Madame LAFOND Chantal Régisseuse de la Bibliothèque Municipale.

Le Conseil Municipal approuve la candidature de Madame VEDIE Nathalie aux fonctions de Régisseuse suppléante de la Bibliothèque Municipale.

IV DECISIONS BUDGETAIRES

➤ Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor : Le Conseil Municipal considérant les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et financière de notre Comptable Public, décide de lui allouer l'indemnité de conseil sollicitée, suivant la réglementation en vigueur.

➤ Location de la salle des fêtes : Madame le Maire explique que Monsieur Patrick LE GOFF, professeur de danses souhaite continuer son activité dans la salle des fêtes pour dispenser des cours collectifs une fois par semaine. Le Conseil Municipal décide de maintenir le prix de la location à 500 Euros pour la période du 1^{er} Septembre 2015 au 31 Août 2016.

➤ Décisions modificatives : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre 2 décisions modificatives pour dépassement de crédit au *chapitre 65* (cotisations patronales pour les indemnités des Elus) pour 2.500,- Euros et au *chapitre 041* (opérations d'ordre) pour 291,21 Euros.

.../...

➤ Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépenses d'investissement supplémentaires suivantes :

- Pour les travaux de la salle de Conseil, surcoût de 881,03 Euros par rapport au devis de l'entreprise de maçonnerie (pose de plafond pour 2.743,56 Euros)
- Pour la chambre froide de la salle des fêtes : 1.742,16 Euros

V DOSSIERS EN COURS

A suivre

VI QUESTIONS DIVERSES

⇒ Le Conseil Municipal autorise la bibliothèque à organiser une bourse aux livres au profit du Téléthon.

⇒ Monsieur Jean-Luc SAUNIER fait un compte-rendu de la réunion publique concernant le projet éolien.

⇒ Monsieur Cédric LUCAS informe le Conseil Municipal que les jeux inter-villages se dérouleront le 5 Juin 2016 sur le thème des jeux olympiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

